

Face au contexte énergétique du moment, les entreprises industrielles déclarent en septembre 2023 réagir davantage en comprimant leurs marges qu'en augmentant leurs prix de vente

Charles-Marie Chevalier

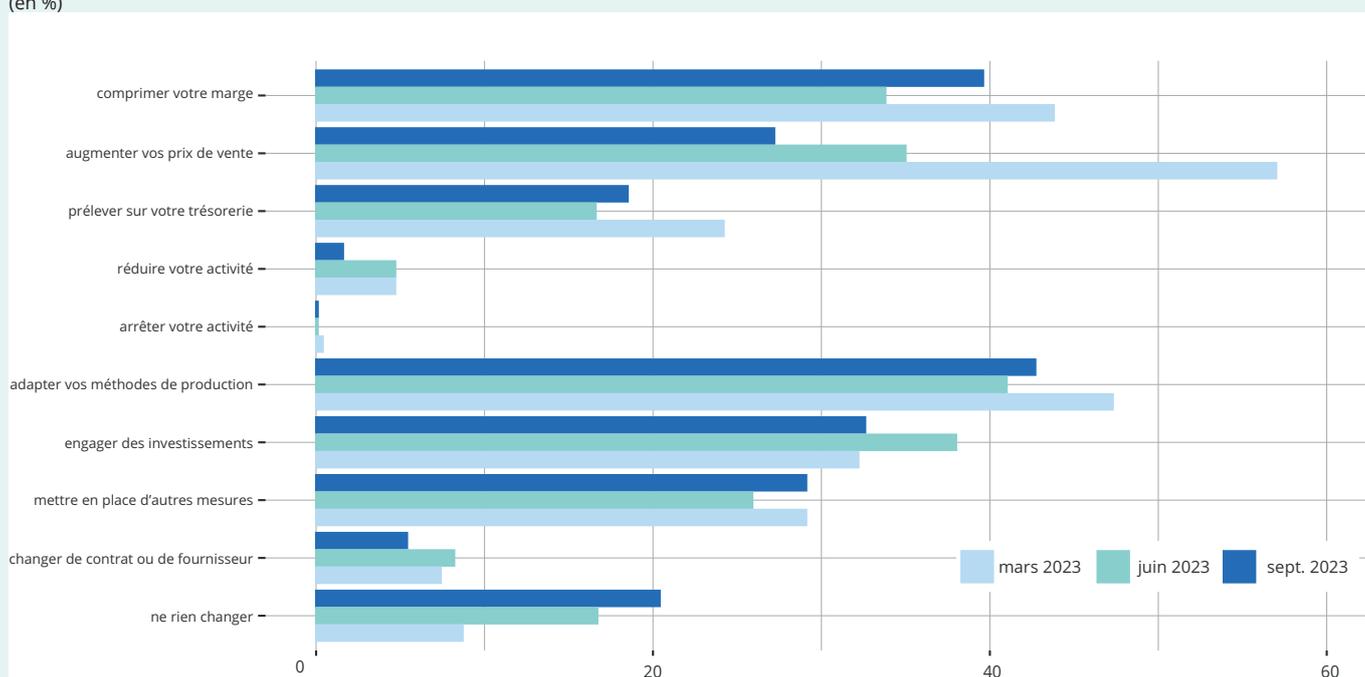
En septembre 2023, comme en mars et juin derniers notamment, l'Insee a interrogé dans son enquête de conjoncture les entreprises industrielles sur leurs réactions vis-à-vis du contexte énergétique du moment. Elles ont pu indiquer si, face aux surcoûts liés à leurs dépenses énergétiques, elles ont été plutôt enclines au cours des trois derniers mois à augmenter leurs prix de vente, à diminuer leurs marges, à prélever sur leur trésorerie et/ou à réduire voire arrêter leur activité. Les entreprises pouvaient également préciser si elles pensaient adapter leurs méthodes de production, engager des investissements spécifiques, mettre en place d'autres mesures, changer de contrat ou de fournisseur, ou bien encore ne rien changer.

Après une période de détente sur les marchés de l'énergie au printemps, mais dans un climat actuellement plus tendu s'agissant des cours du pétrole, plus d'un tiers (40 %) des entreprises industrielles interrogées dans l'enquête de conjoncture déclarent en septembre comprimer leurs marges face au contexte énergétique (► **figure 1**), soit un peu moins qu'en mars dernier (44 %), mais davantage qu'en juin (34 %). La compression des marges reste notamment, en septembre, fréquemment évoquée dans deux sous-secteurs industriels énergivores, en l'occurrence la métallurgie (50 %) et le bois, papier et imprimerie (47 %) (► **figure 2**). Par rapport au mois de juin, c'est dans le textile et l'industrie pharmaceutique que cette proportion a le plus augmenté.

Par ailleurs, dans les activités les plus énergivores, les entreprises sont nettement moins nombreuses en septembre qu'en mars à déclarer avoir dû réduire leur activité (3 % dans la métallurgie et 5 % dans la chimie par exemple, contre 16 % et 13 % en mars dernier).

Enfin, alors qu'en mars, elles étaient 57 % à indiquer avoir augmenté leurs prix de vente au cours des trois derniers mois compte tenu du contexte énergétique, les entreprises industrielles ne sont plus que 27 % à le déclarer en septembre. Cette baisse concerne tous les sous-secteurs industriels. Le comportement de hausse des prix de vente reste toutefois plus fréquent dans l'agro-alimentaire, le textile et la chimie (38 %, 33 % et 33 % respectivement). Ceci s'inscrit dans le prolongement du deuxième trimestre 2023 durant lequel les prix à la production ont effectivement reculé dans l'industrie manufacturière.

► 1. Réactions des entreprises industrielles dans le contexte énergétique actuel sur les trois derniers mois (en %)



Note : Données arrêtées au 27 septembre 2023. Les proportions sont calculées en pondérant les réponses des entreprises par leur chiffre d'affaires.
Source : enquête de conjoncture dans l'industrie, Insee.

Note de conjoncture

Les risques sur la demande ainsi que la relative détente sur les marchés des matières premières pourraient expliquer ces moindres intentions d'augmenter les prix de vente. En parallèle, les entreprises pourraient continuer d'indiquer vouloir comprimer leurs marges alors que celles-ci se situent à un niveau relativement élevé : le taux de marge dans l'industrie manufacturière reste par exemple, depuis le troisième trimestre 2022, au moins 2 points au-dessus de son niveau moyen de 2018. La présence de pressions haussières sur les salaires pourrait également conduire à une certaine modération des entreprises sur leurs marges. ●

► 2. Part d'entreprises déclarant, dans le contexte énergétique du moment, augmenter leurs prix ou comprimer leurs marges, selon le sous-secteur industriel

(en %)

Sous-secteur	Mars 2023	Juin 2023	Septembre 2023
Augmenter vos prix			
CA Denrées alimentaires, boissons	75	63	38
CB Textile, habillement, chaussure	61	41	33
CC Bois, papier, imprimerie	42	33	25
CE Industrie chimique	58	42	33
CF Industrie pharmaceutique	21	14	19
CG Produits en caoutchouc et en plastique	74	45	31
CH Métallurgie	56	36	29
CI Informatique, électronique et optique	35	34	11
CJ Equipements électriques	65	49	47
CK Machines et équipements	46	34	29
CM Autres industries manufacturières	39	29	23
Comprimer vos marges			
CA Denrées alimentaires, boissons	52	44	42
CB Textile, habillement, chaussure	29	26	41
CC Bois, papier, imprimerie	47	50	47
CE Industrie chimique	33	33	36
CF Industrie pharmaceutique	29	29	37
CG Produits en caoutchouc et en plastique	47	44	41
CH Métallurgie	53	48	50
CI Informatique, électronique et optique	54	34	41
CJ Equipements électriques	53	25	30
CK Machines et équipements	49	42	37
CM Autres industries manufacturières	34	30	25

Note : Données arrêtées au 27 septembre 2023. Les proportions sont calculées en pondérant les réponses des entreprises par leur chiffre d'affaires.

Champ : industrie manufacturière hors cokéfaction et raffinage.

Source : enquête de conjoncture dans l'industrie, Insee.